Solidaires Sud PTT Aude

Août 2025

PPDC Carcassonne – service Concentration/Collectes

CANICULE : COMMENT AGGRAVER UNE SITUATION DEJA CATASTROPHIQUE !

C'est l'exploit retentissant qu'a réalisé avec brio notre Direction. Nous avons connu deux épisodes caniculaires, dont le dernier a duré 11 jours et fut particulièrement intense et l'été n'est pas terminé. Lors du premier épisode, rien n'a été fait en matière d'aménagement d'horaires pour le service d'après-midi. Du coup, lors du second nous ne nous attendions pas vraiment à un quelconque aménagement, surtout qu'en plus la demande faite en ce sens dès le début des fortes chaleurs par un des RPx sur le site a été balayée. Et bien nous nous trompions ! La Direction a agit : elle a fait sortir les collègues au moment le plus chaud des journées rouges, soit à partir de 16h00 !!! D'accord, la Poste réduit continuellement et inconsidérément la masse salariale, mais bon, employer de telles méthodes pour tenter d'y parvenir, franchement c'est moyen moyen… [rires (jaunes)]

Un nouveau décret fortes chaleurs est paru en mai de cette année. Pas tip top, loin de là, mais il contient tout de même quelques babioles dignes d'un minimum d'intérêt, comme par exemple l'article R4463-3 dont voici un extrait : *« 1° La mise en œuvre de procédés de travail ne nécessitant pas d'exposition à la chaleur ou nécessitant une exposition moindre ; »*

« 3° L'adaptation de l'organisation du travail, et notamment des horaires de travail, afin de limiter la durée et l'intensité de l'exposition et de prévoir des périodes de repos ; » . Donc :

C'EST RATÉ SUR TOUTE LA LIGNE !!!

Les résultats de l'action de la Direction sont, pour les collègues une exposition maximum à la chaleur, pas de limitation de la durée ni de l'intensité de cette exposition et pas de périodes de repos prévues. Notons que, lors des collectes, on a très souvent constaté que les entreprises fermaient leurs bureaux bien plus tôt que d'ordinaire…

Cerise : vu que la Direction a décidé, sur deux jours, d'une prise de service à 15h30 au lieu de 13h30 pour respecter un arrêté préfectoral, **elle demande la récupération des 4 heures non effectuées**. C'est tout-à-fait indécent au vu de l'implication des collègues qui ont fait le job dans des conditions cauchemardesques et sans faire valoir leur droit de retrait, qui pourtant aurait été largement justifié. En plus iels étaient OK pour retarder leur fin de vacation.

Que ce soit sur ce service ou à la distribution, refusons de récupérer les heures ! D'ailleurs il va être difficile pour la Direction de faire appliquer une telle directive :

- compliqué en effet de demander aux agent·e·s précaires (CDD, Intérim) de récupérer des heures alors que leurs contrats sont courts et liés à un besoin immédiat
- la Poste ne peut pas demander aux fonctionnaires l'application de l'article L3121-51 du Code du travail qui traite de la récupération des heures perdues. Pour cette catégorie d'agent·e·s ce sont les règles statutaires et les règlements internes qui s'appliquent
- les collègues ont fini plus tôt car l'employeur a mis en place des mesures de prévention obligatoires en adaptant les organisations pour – *normalement* - protéger la santé des salarié·e·s. Ces mesures ne sont pas un « cadeau » fait aux postier·e·s mais bien une obligation légale (Code du travail, art. L4121-1). Demander de « récupérer » des heures perdues reviendrait à sanctionner les agent·e·s pour avoir respecté les mesures de prévention décidées par la direction.
- Rappelons-nous qu'il n'y a pas eu de récupération des heures perdues pendant le COVID, alors que là aussi, des mesures de prévention (toujours l'application de l'article L4121-1 du CdT) avaient été mises en place par l'employeur.
- De fortes chaleurs pourraient très bien encore survenir. Si la canicule perdure, la récupération pourrait être matériellement impossible sans aggraver la pénibilité au travail.

LA SOLIDARITÉ EST NOTRE ARME

Nous contacter, adhérer : Sud PTT Aude - Activités Postales et de Télécommunications
12 rue Georges Clémenceau - 11000 CARCASSONNE 04 68 71 69 91 sudpttaude@wanadoo.fr